

Mai
2017

BURKINA FASO
CABO VERDE
MALI
NIGER
RDP LAO
SÉNÉGAL



#UHC Partnership

A country-level resource for **UHC2030**

L'engagement du Grand-Duché de Luxembourg pour la couverture sanitaire universelle à travers un Partenariat avec l'UE et l'OMS

La présente publication a été produite avec l'aide financière de l'Union européenne et du Grand-Duché de Luxembourg. Les opinions exprimées ici n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Union européenne ou du Grand-Duché du Luxembourg.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes
Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire





Crédit photo : Andy Craggs

L'engagement du Grand-Duché de Luxembourg pour la couverture sanitaire universelle à travers un Partenariat avec l'UE et l'OMS

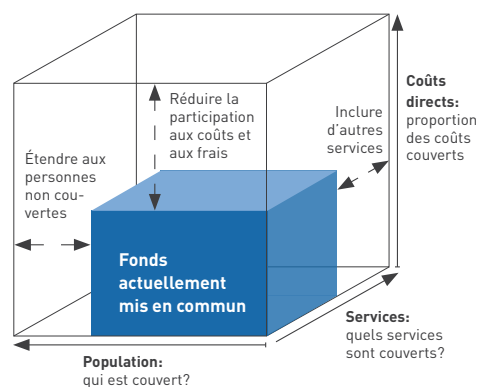
Adoptée en 2005 par une résolution de l'Assemblée mondiale de la santé puis, en 2012, par l'Assemblée générale des Nations Unies, la couverture sanitaire universelle (CSU) a été la cible des nouveaux Objectifs de Développement Durable en 2015, asseyant toujours plus son caractère incontournable au cœur de l'agenda mondial en santé.

Gardienne du droit fondamental à la santé, la CSU vise à assurer à chacun l'accès à des services de santé de qualité, en garantissant particulièrement une protection de la population contre le risque financier associé aux paiements directs qui ne seraient pas abordables, conduisant à des dépenses catastrophiques de santé et à un appauvrissement.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Union Européenne (UE) et le Grand-Duché de Luxembourg s'entendent à soutenir le rôle essentiel que joue la couverture sanitaire universelle dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités en santé.

Cet engagement commun prend, depuis 2013, la forme d'un appui technique au dialogue politique en santé, appelé le Partenariat pour la Couverture Sanitaire Universelle (P-CSU). Celui-ci vise à renforcer la capacité des pays bénéficiaires à développer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans de santé solides et complets promouvant une couverture sanitaire universelle toujours plus équitable, et à améliorer l'efficacité de la coopération au développement. Et ce, puisque la solidité des systèmes de santé constitue l'un des piliers majeurs de la CSU.

Trois dimensions à considérer lors de la progression vers une couverture universelle



D'une manière générale, le Partenariat renvoie à trois objectifs spécifiques (SO), associés à six résultats attendus (ER), traduits en un ensemble d'activités propres à chacun des pays bénéficiaires. Ces objectifs sont :

- SO I.** Renforcer le développement et l'implémentation de politiques, stratégies et plans nationaux de santé solides, visant à améliorer la couverture et l'accessibilité aux services de santé essentiels, ainsi que la protection financière des individus
- SO II.** Améliorer les capacités techniques et institutionnelles, les connaissances, et l'information relatives aux systèmes de santé, à l'adaptation des services, et au dialogue politique
- SO III.** Assurer que les différentes parties prenantes, nationales et internationales, soient toutes alignées autour des Plans Nationaux de Santé, et adhèrent aux autres principes d'efficacité de l'aide au développement

Une histoire commune ancrée dans la durée

Une longue histoire de coopération unit le Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation mondiale de la Santé. Le pays est l'un des trente plus grands contributeurs de l'OMS et un partenaire profondément engagé dans l'amélioration de la santé mondiale avec un intérêt marqué pour les pays les moins avancés, les moins ciblés par l'aide au développement et les populations les plus vulnérables. Le Luxembourg s'est joint en 2013 au Partenariat pour la Couverture Sanitaire Universelle devenant, avec l'Union européenne, le principal soutien du programme.

La République démocratique populaire lao, un vingtième pays pour le Partenariat UE-OMS-Luxembourg pour la CSU, le sixième pour le Grand-Duché

L'adhésion de la République démocratique populaire lao au Partenariat UE-OMS-Luxembourg pour la CSU, en novembre 2015, a porté à vingt pays appuyés, s'ajoutant alors aux cinq pays d'Afrique de l'Ouest jusqu'ici soutenus par le Grand-Duché de Luxembourg que sont le Burkina Faso, le Cabo Verde, le Mali, le Niger et le Sénégal.

Suite à sa récente adhésion, la République démocratique populaire lao a organisé, en collaboration avec l'Université de Nagoya au Japon, le Symposium international sur la CSU, qui s'est tenu les 13 et 14 juin 2016 à Vientiane. La thématique du renforcement des systèmes de santé et le financement durable vers la CSU sont au cœur de son programme. Cette rencontre internationale fut l'occasion pour la République démocratique populaire lao nouvellement engagée dans le Partenariat, d'échanger sur son expérience et de tirer des enseignements sur les actions menées avec les participants, nationaux et internationaux.

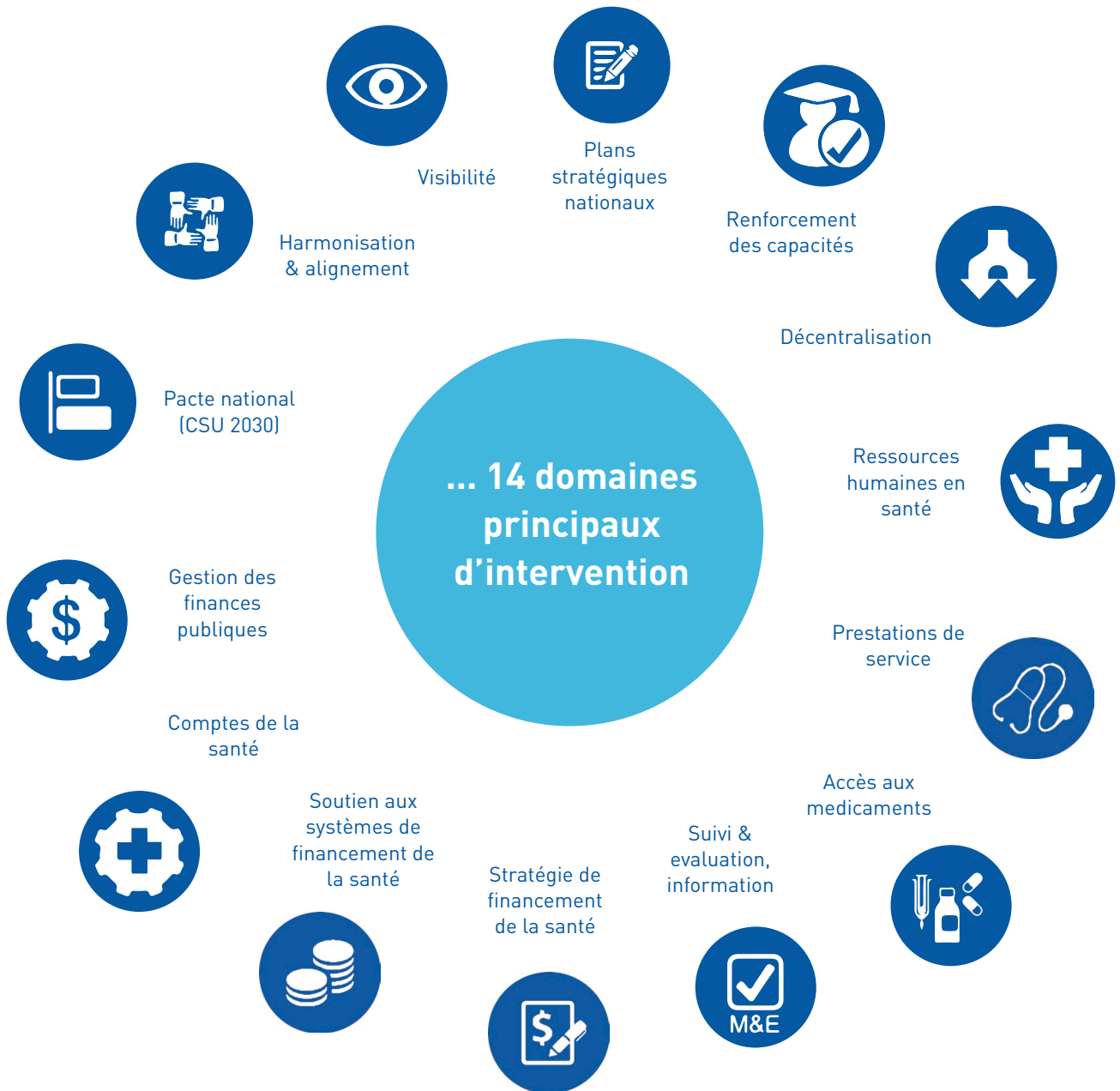


Crédit photo : WHO Laos

L'engagement du Grand-Duché de Luxembourg pour la couverture sanitaire universelle à travers un Partenariat avec l'UE et l'OMS




Cet engagement se traduit par...





Crédit photo : Oriane Bodson



De manière concrète, le Partenariat Luxembourg-OMS a accompagné les activités d'appui aux politiques suivantes:

Le Symposium international sur la CSU au Laos (2016)

L'organisation des Journées de réflexion de la FENASCOM sur la CSU au Mali (2016)

L'élaboration des Comptes Nationaux de la Santé au Cabo Verde (2016)

L'élaboration du document de stratégie de financement au Sénégal (2016)

L'évaluation à mi-parcours du PNDS 2011-2020 au Burkina Faso (2016)

La revue et la mise à jour de la stratégie de développement du personnel de santé au Laos (2016)

L'organisation de la revue annuelle 2016 au Niger (2016)

L'élaboration et la validation du nouveau Plan de Développement Sanitaire 2017-2021 au Niger (2016)

L'élaboration des baselines de la couverture sanitaire universelle au Burkina Faso (2016)

La révision de la carte sanitaire au Mali (2016)

Résultats à l'échelle nationale

En termes de dialogue politique en santé

Le dialogue politique en santé engagé avec les différentes parties prenantes du secteur constitue un élément essentiel au développement de politiques, stratégies et plans de santé solides (SO I). Il est de ce fait au centre de l'attention du Partenariat Luxembourg-OMS. Le dialogue politique se renforce à tous les niveaux comme le soulignent les trois expériences suivantes.

Le **Mali** a récemment été fragilisé par une crise socio-politique majeure. Le Partenariat se montre attentif au contexte changeant afin de fournir un appui qu'il souhaite adapté aux besoins et priorités du moment. Dans le contexte malien, il s'est révélé important de renforcer le dialogue politique en vue de favoriser un climat de confiance. Aussi, le Partenariat a soutenu l'organisation d'une formation pour une réforme de santé participative. Le but premier de la formation était d'aider le pays à renforcer le dialogue politique autour de la mise en œuvre du Programme de Développement Socio-Sanitaire (PRODESS) en mettant l'accent sur le développement des capacités nationales. Cette formation dynamique et interactive a été évaluée positivement par les participants, vingt-cinq cadres issus de trois ministères, qui la décrivent comme extrêmement pertinente pour les processus de santé du pays. L'enthousiasme a été tel, qu'un programme de formation en cascade des acteurs du niveau décentralisé est actuellement en cours d'élaboration.

Au **Niger**, le Partenariat a appuyé le renforcement du dialogue politique qui a notamment contribué à l'élaboration du nouveau Plan de développement sanitaire 2017-2021. Les débats autour des nouvelles lignes directrices du secteur de la santé ont rassemblé un grand nombre d'acteurs impliqués de près et de loin dans la santé. Le nouveau PNDS 2017-2021 a par la suite servi de base à l'élaboration d'une part, des plans pluriannuels des structures des niveaux central, régional et au niveau du district sanitaire pour l'année 2017; et d'autre part, de la stratégie de coopération de l'OMS avec le Niger.



Crédit photo : Collective Leadership Institute

Le Partenariat a démontré au [Sénégal](#) qu'il était encore possible d'innover dans un domaine aussi établi que le dialogue politique en matière de santé. En appuyant l'institutionnalisation des revues annuelles de santé au niveau régional en amont de la Revue Annuelle Conjointe Nationale, le Partenariat a permis de démocratiser l'exercice de révision annuel aux acteurs de la gouvernance sanitaire régionale.



L'enrichissement et l'appropriation par les acteurs locaux de la revue constituent un temps fort d'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes contenus dans le Plan National de Santé.



Dr. Amadou Djibril, Directeur de la Planification, de la Recherche et des Statistiques au sein du Ministère de la Santé au Sénégal



Crédit photo : Shutterstock

En termes de financement de la santé

Le développement de stratégies de financement de la santé suppose l'appui de bases factuelles indispensables à l'établissement de fondations solides. Ces données sont nécessaires à toutes les étapes du cheminement vers la CSU, que cela soit pour documenter la situation nationale, pour soutenir le dialogue politique et les échanges qu'il suscite, pour développer des actions et stratégies visant la CSU, ou pour évaluer les avancées du pays. Conscient de son caractère essentiel, le Partenariat Luxembourg-OMS soutient activement le développement d'une approche axée sur les données probantes de tous les pays engagés, tant sur le plan de la production des données que sur celui de leur analyse et interprétation (SO II).

La génération de données probantes sur le financement de la santé en vue de la CSU constitue l'une des six priorités stratégiques du [Cabo Verde](#) pour l'année écoulée. Le Partenariat Luxembourg-OMS a contribué au renforcement des capacités de production, d'analyse et d'interprétation de ces données par les acteurs politiques nationaux. Accompagné d'un dialogue politique actif, les données ont entre autres servi de base factuelle solide à l'élaboration des comptes nationaux, à l'étude sur les stratégies de financement de santé, ce qui a contribué à la décision prise d'augmenter le budget de l'Etat alloué à la santé.

Le Partenariat Luxembourg-OMS fournit également une assistance technique et politique à l'élaboration d'une stratégie de financement de la santé pour la CSU fondée sur une consultation élargie des parties prenantes. C'est notamment le cas du [Burkina Faso](#) qui bénéficie d'un appui technique constant et solide dans le cadre du Partenariat et ce, depuis 2013 déjà. Les orientations principales incluent l'accroissement du financement public pour la santé, la couverture du risque maladie pour tous ou encore la systématisation de la logique d'équité et de résultats dans l'affectation des ressources. Le renforcement des compétences constitue un point fort du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de financement de la santé pour la CSU, qui conduit à une appropriation certaine et à la mise en œuvre de réformes qui touchent les populations les plus vulnérables, telles l'exemption de paiement pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Tout comme son pays voisin, le [Mali](#) a récemment dressé sa stratégie nationale de financement de la santé qui devrait se voir prochainement validée et adoptée par le Gouvernement. Cette stratégie clé constitue, pour ce pays touché il y a peu par une instabilité, un réel pas en avant dans la protection de sa population contre le risque financier. Le Partenariat a activement contribué à soutenir le Mali dans son cheminement et ce, depuis les premières discussions. Rappelons que le Partenariat avait entre autres soutenu la réalisation en 2015 d'une étude sur les nouvelles sources de financement domestique, permettant d'évaluer les opportunités de mobiliser des ressources financières additionnelles.



Crédit photo : Oriane Bodson



Crédit photo : Albert Gonzalez Farran

En termes d'efficacité de la coopération au développement

Suite aux résultats prometteurs démontrés au cours des premières années de mise en œuvre, la portée du Partenariat Luxembourg-OMS a été étendue à la problématique de l'efficacité de l'aide et de la coopération au développement, en ligne avec le Partenariat international de santé pour la CSU 2030, lancé en septembre dernier. L'engagement du Partenariat Luxembourg-OMS pour rendre l'aide pour la santé plus efficace vise à assurer un meilleur alignement des acteurs du secteur, nationaux comme internationaux, aux politiques du pays, et une plus grande harmonisation des partenaires autour du PNDS.

De l'IHP+ à la CSU 2030

En septembre 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont laissé la place aux objectifs de développement durable (ODD), voulus plus universels et plus ambitieux. Ce nouvel engagement mondial a été l'occasion d'élargir le mandat du Partenariat international pour la santé (IHP+) pour y inclure le renforcement des systèmes de santé (RSS), en vue d'atteindre la CSU. A noter qu'il a également été décidé de diversifier la base du partenariat IHP+ puisque les ODD relatifs à la santé visent tant les pays pauvres que riches. Les objectifs du Partenariat CSU 2030 sont les suivants :

1. Resserrer la coordination des activités de renforcement du système de santé (RSS) pour la CSU au niveau international;
2. Renforcer le dialogue politique et la coordination pluripartite des activités de RSS dans les pays;
3. Faciliter la redevabilité quant aux progrès accomplis vers le RSS et la CSU, de façon à contribuer à une approche plus intégrée de la redevabilité relative à l'ODD3;
4. Consolider la dynamique politique autour d'une vision mondiale partagée du RSS pour la CSU et plaider en faveur d'une allocation des ressources suffisantes, appropriées et bien coordonnées au RSS.

Plusieurs actions d'appui au renforcement de l'efficacité de la coopération au développement ont été entreprises dans le cadre du Partenariat Luxembourg-OMS et visaient notamment:


- À soutenir l'élaboration conjointe (Ministère de la Santé Publique, partenaires techniques et financiers (PTF), autres parties prenantes clé) du document d'analyse de situation en vue de la tenue des Etats Généraux des hôpitaux et appui à leurs travaux ([Burkina Faso](#)).
- À appuyer l'alignement des PTF et parties prenantes avec les priorités de la réforme du secteur à travers un guide pratique élaboré par ces mêmes parties prenantes ([République démocratique populaire lao](#)).
- À encourager l'implication de la société civile et du privé dans les actions de santé ([Niger](#))
- À appuyer l'évaluation et la mise à jour du Pacte National de la Santé ([Cabo Verde](#))
- À organiser la réunion de revue sectorielle annuelle à niveau national et local ([Cabo Verde](#))

Le P-CSU, un atout pour les programmes bilatéraux de coopération et de santé du Luxembourg

Le Partenariat Luxembourg-OMS constitue un complément remarqué pour les programmes bilatéraux de coopération et de santé menés par le Grand-Duché. Au Sénégal et en République démocratique populaire lao par exemple, où le soutien bilatéral du Luxembourg au secteur de la santé est fort, le Partenariat soutient le rassemblement des partenaires du développement autour de l'objectif commun de la CSU, favorisant une réelle synergie des acteurs.



Crédit photo : Oriane Bodson



La flexibilité comme caractère premier

La particularité du soutien du Luxembourg au Partenariat est sans aucun doute la flexibilité. Les différents acteurs et pays impliqués s'entendent à dire que le dialogue politique n'est pas un concept linéaire à approche universelle. Il s'agit plutôt d'un processus itératif qui doit s'ancrer dans un contexte particulier. Conscient de cela, le Grand-Duché soutient les pays bénéficiaires au travers de leur feuille de route nationale, spécifique à chacun d'eux, et portant généralement sur des aspects délaissées par la majorité des bailleurs.

Le défi de la préservation à long terme des retombées du Partenariat

La démonstration des résultats encourageants du Partenariat Luxembourg-OMS ne saurait faire oublier l'enjeu de leur maintien sur le long terme. Il est dès à présent important de solidifier les avancées engrangées avec l'appui du Partenariat Luxembourg-OMS. Les capacités renforcées dans le cadre de l'appui technique et institutionnel doivent être durablement assurées au risque de connaître une perte de la mémoire institutionnelle compte tenu de la rotation fréquente des acteurs. Le Partenariat travaille au maintien des avancées par un appui continu et un intérêt marqué pour l'appropriation.

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation suggérée. L'engagement du Grand-Duché de Luxembourg pour la couverture sanitaire universelle à travers un Partenariat avec l'UE et l'OMS. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2017 (WHO/HIS/HGF/HGS/2017.1). Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

La présente publication a été produite avec l'aide financière de l'Union européenne et du Grand-Duché de Luxembourg. Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Union européenne ou du Grand-Duché du Luxembourg.

Imprimé en Suisse



Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia 20 1202 Genève

Tél. + 41 22 791 21 11
Fax + 41 22 791 31 11